

# Pr312 – Procédure d'admission

---

## Mercredi de l'info

**Obligatoire** / Attestation de présence  
Validité 2 ans pour se présenter au test d'aptitudes



## Pratique préalable

Ad minima 800/400 heures ; mais la moitié des heures  
**nécessaires** avant le test  
Validité 2 ans pour se présenter au test d'aptitudes



## Constitution du dossier

Liste des pièces :

- Bulletin d'inscription (au test) dûment renseigné, daté et signé
- Attestation de participation à un Mercredi de l'info
- Curriculum vitae
- Copie des titres, certificats, diplômes obtenus
- Extrait du casier judiciaire de moins de 6 mois
- Certificat médical sur papier en-tête **esede** de moins de 6 mois
- Récépissé attestant du règlement de frs. 150.-
- Pour les filières en 3 ans: attestation ou rapport de pratique préalable
- Les personnes n'ayant pas réalisé la formation permettant d'entrer en formation en français doivent attester d'un niveau de français B2



## Test d'aptitudes

Test écrit sur la base de 3 thèmes (texte à lire au préalable)



## Confirmation d'admission

Validité 5 ans  
Courrier postal de confirmation



## Inscription à la formation

- Formulaire de demande d'inscription à la formation complété
- Photo passeport
- Copie carte AVS
- Pour les filières en emploi: copie du contrat de travail ou à défaut promesse d'engagement
- Rapport de pratique préalable